

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTRATIVE: 4161

REDACTION: Ma.

SERVILISME COLONIAL

Les lecteurs du *Devoir* ont sans doute lu, il y a quelques jours, dans les dépêches d'Angleterre, que M. Austen Chamberlain a censuré publiquement la décision prise par le parti unioniste de jeter à la mer tout projet d'imposition des blés étrangers au profit des céréales des colonies. Que le fils du prophète de l'impérialisme intégral se révolte en face de cette répudiation de l'un des principes fondamentaux de la doctrine paternelle, c'est naturel. Mais l'ancien chancelier de l'échiquier a cru devoir rapprocher l'attitude de son parti de la tentative du ministre Laurier de lier le Canada à un régime d'échanges privilégiés avec les Etats-Unis. Il a exprimé la crainte que l'évanouissement de toute perspective d'un tarif douanier inter-impérial ne rejetât de nouveau le Canada du côté des Etats-Unis, c'est-à-dire dans une voie qu'il considère dangereuse pour l'unité de l'Empire.

Cette appréciation de la politique du cabinet Laurier a agacé les nerfs de lord Grey. Si cet homme éminent s'était borné à jouer, au Canada, le rôle constitutionnel de chef impartial d'un ministère responsable—comme le Roi, en Angleterre—il n'aurait qu'à laisser à ses anciens adversaires tout le poids de leur politique. Mais M. le comte Grey n'a pas cessé, un instant, au Canada d'être un politicien impérial actif, un apôtre militant des doctrines de Jos. Chamberlain. Or, l'idée qui se dégage naturellement des paroles du fils du Prophète, c'est que lord Grey, gouverneur du Canada, aurait laissé ses ministres entamer et conclure avec le gouvernement américain une convention "contraire à l'unité impériale"; et si le parlement canadien avait voté le projet de loi, né de cette entente, lord Grey, impérialiste militant plus encore que gouverneur constitutionnel, en accordant la sanction royale à ce projet de loi, serait devenu le complice d'une mesure "anti-impériale".

On conçoit facilement que le disciple de Cecil Rhodes regimât avant de se laisser acculer à cette posture ennuyée par le fils de Jos. Chamberlain.

Comme l'indique le *Star*, la riposte de lord Grey offre plus d'intérêt comme document pour l'histoire que comme intervention dans une question politique reléguée à l'arrière plan, sinon morte et enterrée pour toujours ainsi que l'affirment avec trop de confiance les anti-républicains.

Mais il est un point de la lettre de l'ancien gouverneur qui mérite d'être signalé. M. Chamberlain en a saisi toute la portée et l'a noté, dans sa réponse explicative.

Lord Grey déclare, dans sa lettre au *Times*:

"It is possible—I may go further and say it is not improbable—that had this policy been accepted by the people of Canada THE BRITISH PREFERENCE WOULD HAVE BEEN FURTHER INCREASED. I am inclined to agree with those who believe that the adoption of reciprocity proposals might have brought about a nearer approximation to that ideal of inter-impérial free trade which is dear to the heart of Mr. Austen Chamberlain. (1)"

Lord Grey n'est pas homme à parler, selon l'expression yankee, *through his hat*. S'il affirme que ses ministres libéraux projetaient de faire suivre l'adoption de la réciprocité avec les Etats-Unis d'un nouveau dégrèvement général du tarif douanier en faveur des produits anglais, c'est que c'est vrai. Et il est peu probable que sir Wilfrid Laurier, qui a pourtant le démenti facile, réponde à la lettre de lord Grey par une dénégation analogue à celle que M. Borden opposait récemment aux rumeurs de complot entre M. Bonar Law et lui.

Il est vraiment dommage que les chefs du parti libéral n'aient, comme jadis M. Godfrey Langlois, livré que la moitié de leur pensée avant les élections de 1911. Il eût été intéressant de connaître l'opinion des manufacturiers canadiens sur ce projet de dégrèvement du tarif en faveur des manufacturiers anglais.

Les intérêts coalisés contre la réciprocité n'auraient pas accepté davantage un accroissement de la "préférence anglaise".

Mais tandis que la lutte contre la réciprocité s'est faite au nom de "l'unité de l'Empire", de la "fidélité au drapeau" et à la couronne", l'opposition à la préférence aurait marqué l'antagonisme des intérêts canadiens et des intérêts britanniques.

Que de voiles d'hypocrisie déchirés! Que de faux masques abattus! Et M. Austen Chamberlain comme lord Grey, M. Bonar Law comme M. Asquith, et tout le peuple anglais, seraient mieux renseignés aujourd'hui sur les faux dehors du jingoisme canadien.

Il s'aurait comme nous que ce vau le patriotisme exalté des marchands d'orvietan de la politique et l'impérialisme à bon marché des parvenus de la haute finance. Ils auraient vu à quoi tournent les professions de foi à l'Empire en face d'une réduction de dividende ou des angoisses d'un merger menacé par la concurrence anglaise.

Sans doute, la "dévotion impérialiste" de ces snobs et de ces charlatans politiques est intense et sans bornes, tant qu'il ne s'agit que de faire porter par la masse du peuple le poids du fardeau impérial sous forme de dreadnoughts, de contributions ou de *fleet units*. Mais elle se change en egoïsme féroce dès que le culte de l'Empire menace leur bourse, leur ventre ou leur caisse électorale.

Oui, vraiment, c'est dommage que l'expérience n'ait pas été faite.

Autre point à signaler.

Comment se fait-il que ce soit un ex-gouverneur-général qui révèle au peuple anglais, en janvier 1913, la politique que le gouvernement du Canada prômerait en 1912?

Nous avons tellement perdu la notion du droit public et de l'équilibre des pouvoirs constitutionnels, nous avons fait des progrès si rapides dans la voie du servilisme colonial, que cette incongruité n'étonne personne. Il y a vingt ans, elle aurait provoqué une protestation générale.

Sans doute, le *News*, de Toronto, s'indigne et conte son fait à lord Grey. Mais ce qui provoque l'ire de sir John Willson, ce n'est pas que notre ancien gouverneur révèle un secret du cabinet canadien, c'est qu'il accorde un certificat de vertu aux chefs du parti libéral.

Quand lord Grey, gouverneur en fonctions, faisait de la propagande impérialiste d'un bout du pays à l'autre, dans les bureaux de rédaction et les clubs, dans les évènements et les séminaires; qu'il employait ses multiples et remarquables facultés et tous les moyens de séduction possibles à faire marcher la cause de l'impérialisme militaire; qu'il exerçait la pression la plus évidente sur les chefs de parti; qu'il flattait toutes les vanités et faisait peser toutes les influences, pour amener les politiciens à ses fins, le rédacteur du *News* ne trouvait rien à redire.

M'est avis que si lord Grey avait condamné la politique de réciprocité et surtout s'il avait accroché sur la poitrine de l'ancien rédacteur libéral du *Globe* la médaille que le duc de Connaught vient d'épingler au flanc du directeur tory du *News*, SIR John Willson ne trouverait pas si condamnable la manifestation de l'ancien consul.

Quant aux organes du parti libéral, ils ne songent qu'à tirer gloire et profit de l'accession de loyalisme accordé à leurs chefs.

Ne querellons point lord Grey là-dessus. Du reste, Erastus Wiman et Francis Wayland Glen sont morts et ne viendront pas révéler des souvenirs désagréables qui pourraient faire croire que la vertu des anciens adversaires de lord Grey n'a pas toujours été à toute épreuve.

Ce qui est plus intéressant à signaler, c'est l'étrange besoin que nos politiciens d'aujourd'hui éprouvent de proclamer sans cesse leur loyalisme, et la bassesse avec laquelle ils quémantent ou acceptent des hommes d'Etat impériaux des attestations de bonne conduite. Ils se donnent les allures des hommes de Paris, produisant leur certificat de "bonne vie et moeurs" afin de prouver qu'entre deux places, elles n'ont pas fait le broitier.

Non content du cautionnement de lord Grey, M. Fielding, de passage à Londres, a cru devoir se fendre de deux lettres au *Times* pour attester que la convention dont il est le principal auteur n'attentait nullement aux intérêts économiques de la Grande-Bretagne. Il proteste que le gouvernement canadien s'était réservé toute liberté d'accorder tout ou rien à la Grande-Bretagne des avantages égaux ou supérieurs à ceux qu'il offrait aux Etats-Unis. Il adjure M. Chamberlain de ne pas jeter de suspicion sur la "loyauté" des libéraux canadiens, car ces critiques "dérangent le respect et la confiance des Canadiens à l'endroit des hommes d'Etat anglais; et sans ces sentiments l'idéal impérial ne sera jamais réalisé!" (2)

Tout cela est fort ridicule, mais bien dans la note du jour.

Tandis que les gouvernants anglais font et orientent leur politique étrangère, nationale et fiscale du seul point de vue des intérêts anglais, nos politiciens passent leur temps à chercher en dehors du Canada l'approbation de leurs mesures et de leurs programmes.

Sur la question navale, les chefs des deux partis s'accusent réciproquement de ne pas suivre la ligne de conduite la plus propre à aider

l'Angleterre. En matière de tarif et partout où il peut exister une relation quelconque entre les intérêts de l'Angleterre et ceux du Canada, leur première préoccupation est de se placer sous l'angle le plus favorable aux yeux du peuple anglais. C'est à qui sera le plus "loyal", le plus "fin", le plus "impérialiste".

Rien ne marque mieux, je le répète, le chemin que nous avons parcouru dans la voie du servilisme colonial—surtout si l'on compare l'attitude de nos politiciens d'aujourd'hui à celle des hommes d'Etat d'autrefois.

Avant la Confédération, sir Hector Langevin, solliciteur-général dans le cabinet Taché-Macdonald, si je ne me trompe, invoquait comme argument favorable à l'établissement d'une milice canadienne, le fait que le Canada serait bientôt indépendant de la Grande-Bretagne.

En 1910, quelques partisans de M. Laurier reprirent en catimini le même argument en faveur de sa loi navale; mais le Grand Chef, ses sous-ordres et ses organes répudièrent avec horreur cette doctrine pernicieuse.

Lorsque sir John A. Macdonald entama sa campagne protectionniste, il intitula son programme *Politique Nationale* et la fit triompher au nom des intérêts canadiens. Lorsqu'on lui objecta qu'il mettait en danger l'unité impériale, il répliqua fièrement, par son principal organe: "So much the worse for British connection!"

Lorsque le parti libéral adopta son programme de réciprocité illimitée et d'union commerciale avec les Etats-Unis, ce fut au tour des conservateurs de parler de désagrégation de l'Empire. L'on sait aujourd'hui qu'ils n'avaient pas tort et qu'au fond les chefs libéraux voulaient aboutir à l'annexion politique. Mais ces attaques n'empêchèrent pas M. Laurier de proclamer à Boston qu'il préférerait le dollar américain au shilling anglais, et que jamais le Canada n'accepterait même une simple fédération commerciale de l'Empire britannique, car cela l'entraînerait dans les guerres impériales auxquelles, disait-il lors, le Canada doit rester étranger.

Plus tard, il adopta la préférence anglaise sans faveur réciproque. Il s'en fit un titre de gloire en Angleterre.

Et aujourd'hui, son ancien confident, lord Grey, nous révèle qu'il voulait accroître cette préférence. Et son ex-ministre des finances, ancien sécessionniste, qui fit, un jour, arracher le drapeau britannique du campement du parlement de la Nouvelle-Ecosse, adjure les politiciens anglais de ne concevoir aucun doute sur l'ardeur et la sincérité de son loyalisme!

En 1885, sir John A. Macdonald refusait aux autorités impériales le droit d'envoyer des troupes au Canada.

Aujourd'hui, M. Borden et ses collègues vont à Londres supplier les commissaires de l'Amirauté de leur arracher une contribution de \$25,000,000 et de leur bâtir un plaidoyer d'urgence.

Et le chef du parti libéral proclame qu'avant même que la mère patrie soit en danger, ne fût-elle que dans un simple embarras, c'est quatre fois trente-cinq millions qu'il faudrait lui donner. Il reproche même au gouvernement tory de n'offrir à l'Angleterre que trois coques de navires, au lieu de les bourrer de chair à canon, taillée dans les flancs du peuple canadien.

Est-il besoin de dire que cette évolution des deux partis est aux trois-quarts sans doute faite d'hypocrisie et d'opportunisme. Que le vent souffle demain, qu'une sottise ou un revers du gouvernement britannique fasse surgir une réaction anti-impérialiste, et l'on verra les politiciens prendre leur course en sens contraire.

C'est précisément ce qui fait, à nos yeux, aux yeux de tous ceux qui désirent sincèrement conserver le lien avec la métropole aussi longtemps que le Canada ne pourra se suffire à lui-même, le danger de la politique anti-nationale que poursuivent les partis actuels et de la fausse mentalité qu'ils s'efforcent de créer dans le peuple.

Si le peuple canadien ne se ressaisit pas à temps et n'impose pas aux démagogues, aux farceurs et aux snobs qui dominent aujourd'hui le parlement et la presse, une politique nettement canadienne, forte et digne, mettant franchement les intérêts canadiens au premier plan au lieu de les subordonner à ceux de la métropole et de l'Empire, ce n'est pas la réaction qui sera le dernier mot de la comédie, mais la rupture.

Henri BOURASSA.

Le Home Rule

Le projet de loi dit du *Home Rule*, qui ordonne la création d'un parlement irlandais, vient d'être adopté, en troisième lecture, par la Chambre des Communes d'Angleterre. Il sera très probablement rejeté par la Chambre des Lords, mais une disposition spéciale de la loi prévoit que, s'il est adopté par les Communes dans un laps de temps déterminé, il deviendra loi quel que fasse la Chambre haute. De l'avis de plusieurs des plus ardents adversaires du *Home Rule*, son succès définitif est aujourd'hui chose certaine.

Une leçon se dégage tout d'abord de ce fait historique: c'est la valeur de la persévérance et de l'énergie. Ainsi que le disait hier John Redmond, l'un des principaux artisans de cette grande victoire, il est un grand nombre d'hommes politiques irlandais qui, depuis trente ans, ne poursuivent, aux communes anglaises, d'autre objectif que la conquête du *Home Rule*.

A cette poursuite, ils ont tout subordonné: intérêts de parti et préférences personnelles; sur elle, ils ont réglé toute leur action au parlement, à la tribune populaire et dans la presse.

Défaits, après leur première grande victoire de 1893, ils se sont remis à l'oeuvre sans défaillance. Ils ont reconquis, aux Communes le terrain qu'ils avaient perdu, et ne pouvant espérer conquérir la majorité de la Chambre des Lords, ils ont habilement profité des circonstances pour mettre celle-ci dans l'impossibilité d'opposer à leurs desirs un obstacle définitif.

Ils peuvent enfin saluer l'aurore de la victoire finale. C'est une magnifique leçon et un prestigieux exemple pour toutes les minorités qui sauront vouloir.

Il est fort possible malheureusement que l'avenir ne réalise point toutes les espérances que les Irlandais ont mises dans cette conquête du *Home Rule*. La vie et le progrès d'un pays dépendent de tant de choses qui ne se trouvent point dans le projet actuel!

La constitution du parlement irlandais donne à l'Irlande le moyen de traiter elle-même une grande partie des problèmes qui affectent son avenir; mais elle ne lui en apporte pas la solution. Ce n'est qu'un premier pas dans une voie qui reste difficile, l'ébauche d'une oeuvre qui demandera l'effort, la science et la bonne volonté de tous les patriotes.

Du point de vue anglais, l'octroi du *Home Rule* ne saurait manquer d'obtenir de bienfaisants résultats. L'exemple du Canada, de l'Australie et de l'Afrique-Sud ne laisse sur ce point aucun doute. Les Irlandais, ne se sentant plus sous la

botte d'une majorité étrangère à leurs traditions, ne la tiendront plus responsable de tous les maux qui les affligent. Le lien devenant plus léger et moins tendu sera plus facilement supporté.

Dans le reste, les Irlandais auront, dans leur propre parlement et dans les luttes locales, tant d'occasions d'exercer leur esprit de combativité, qu'il faudra qu'ils y soient absolument contraints pour se quereller avec le gouvernement anglais. Trop de problèmes nouveaux se posent en effet devant le parlement de Dublin pour que le bloc nationaliste d'aujourd'hui ne se coupe point en deux ou trois parties.

Des divergences d'opinion entre les partisans du *Home Rule* se sont déjà manifestées plus d'une fois, bien que toutes les circonstances tendissent à raffermir leur union; ils avaient, en effet, un objectif commun et les mêmes ennemis; les querelles locales étaient réduites au minimum et ils n'avaient pas à se disputer la maîtrise du pouvoir. Malgré cela, Redmond, O'Brien, Healy, d'autres encore, ont vu se grouper autour d'eux des partisans qui suspectent hautement l'orthodoxie de leurs voisins.

Que sera-ce le jour où, aux motifs anciens qui ont suscité et entretenu de pareilles divisions, s'ajouteront les divergences d'opinion sur les questions locales et les luttes pour la conquête du pouvoir? le jour où l'on n'aura plus, pour élémenter l'ancienne union, l'obligation de faire face au vieil adversaire?

Quant à l'Ulster, le *Home Rule* lui fera assurément une situation de beaucoup supérieure à tout ce que paraissent croire et imaginer ses bruyants porte-parole.

Il est d'abord clair que les catholiques ne songeront pas le moins du monde à persécuter leurs compatriotes protestants, mais, qui plus est, les circonstances vont donner au groupe protestant, dans le futur parlement irlandais, exactement la situation que les nationalistes occupent aujourd'hui dans le parlement britannique.

Entre les deux partis que le développement de la situation politique locale ne peut manquer de faire surgir chez les nationalistes catholiques, les protestants de l'Ulster ne tarderont pas, s'ils savent manœuvrer, à tenir la balance du pouvoir. Ils forment un bloc, dont l'appui pourra déterminer le succès de l'un ou de l'autre parti, et qui sera nécessairement recherché par les deux partis.

A moins que les questions économiques l'emportent, ils ne se fendent dans l'un et l'autre des partis. Et ce sera alors la fin de toutes les querelles d'aujourd'hui.

Omer HEDOUX.

BILLET DU SOIR

L'ESPRIT FRANÇAIS

Quand l'esprit français aura disparu du reste de la terre, c'est sûrement à la Patrie qu'il ira habiter.

Nul mieux que le grand journal reconnu pour son indépendance ne saurait conserver plus précieusement le dépôt sacré. Après avoir arraché la pauvre petite Marianne des dents de l'ogre teuton, on se rappelle ses articles patriotiques sur la France qui furent reproduits dans tous les pays (à 14 sous le pouce carré), la Patrie s'est placée au premier rang des héros de l'Histoire.

Elle n'a de comparables que ses deux petites sœurs du Capitole.

Après avoir sauvé le patrimoine ancestral, il lui fallait encore protéger l'âme même de la race: le fin esprit gaulois. La Patrie n'a pas tardé à l'accaparer, et à l'enchâsser dans ses colonnes.

De peur qu'un Philistin quelconque ne le lui enlève, elle ne le sort qu'une fois la semaine.

Non, lecteurs, ce n'est pas dans sa page de rédaction.

Le samedi, elle l'étale sous les couleurs les plus artistiques, mêlé à des dessins à rendre une Rosa Bonheur, voire un Benjamin Rabier jaloux, et intitule le tout: *L'hôtel du père Noël*.

Très patriote, très française, très canadienne, la Patrie importe cette page illustrée, destinée à faire la joie et l'éducation de ses petits lecteurs canadiens-français, de New-York, Etats-Unis d'Amérique, de la McClure Newspaper Syndicate, maison très française comme son nom l'indique.

Mais si les dessins viennent du voisin, les légendes sont de la Patrie, et c'est là où se manifeste l'esprit français.

Ainsi samedi dernier, un éléphant, après une aventure plus ou moins légère, fut de l'hôtel du père Noël. La maison McClure avait écrit au-dessous:

"The boarder runs away with his trunk!"

Et la Patrie a traduit:

"La pensionnaire se sauve avec sa valise!"

Et c'est la Patrie qui traite les étudiants de Peaux Rouges!

Max SOREL.

Le travail des prisonniers

C'est une histoire extraordinaire que celle racontée par le secrétaire provincial d'Ontario devant le *Canadian Club* de Toronto.

M. Hanna s'occupe depuis plusieurs années d'améliorer la condition des détenus dans les prisons de la province.

Que l'on n'aille pas croire cependant qu'il a songé à les loger dans un palais. Non, il a fait beaucoup mieux que cela. Il en a fait des ouvriers utiles, des ouvriers de la terre, des ouvriers qui prennent goût à leur travail, qui se suffisent presque complètement à eux-mêmes.

Il leur a acheté une grande ferme à Guelph, une autre à Port-Arthur et il les a mis à l'ouvrage non pas tous à la fois, c'est été trop dangereux peut-être, mais par groupes en choisissant d'abord les plus sages. Les travaux de la première année ont été commencés avec une vingtaine de détenus; l'année suivante on a porté le nombre à deux cents environ; et l'été dernier on en avait 325 à Guelph seulement.

Les résultats sont extraordinaires, nous déclare M. Hanna; cette ferme est presque toute construite, outillée, et améliorée, au point de produire 6000 minots de patates, 5000 minots de grains et assez d'engrais et de légumes pour nourrir une centaine de têtes de bétail.

Ce premier essai a si bien réussi qu'on en a tenté un autre à Port-Arthur en plein bois cette fois. Sur les mille acres de terre que l'on a achetés là, l'on a mis six cents prisonniers au travail. En moins de six jours ils avaient préparé et ensemencé six acres de terre et trois mois après ils en avaient complètement défriché 300 acres, sans compter la construction d'un chemin autour et le creusement de puits et la construction de "camps" sur la terre en question.

L'on est porté à croire que la première pensée des détenus en se sentant presque libres — car ils ne sont surveillés que par quatre à cinq gardiens — doit être de prendre la clef des champs. M. Hanna nous dit au contraire que les tentatives d'évasion ont été très rares. En fait 99 pour cent des détenus s'adonnent au travail avec autant de goût et d'ardeur que s'il s'agissait de leur propre établissement.

C'est un résultat quasi merveilleux, et pour la province dont les dépenses pour l'entretien des prisonniers se trouvent ainsi largement compensées par leur travail, et pour les prisonniers eux-mêmes à qui ce travail intelligemment dirigé refait les habitudes d'ordre susceptibles de les réformer plus efficacement.

LETTRE D'OTTAWA

LA MARINE NE VA PAS VITE!

Ottawa, 16.—Au train où va la discussion du bill Borden, il se pourrait que la session durât encore une dizaine de mois, disent les pessimistes.

Le vrai, c'est que, à trois discours par jour, deux fois la semaine, ceci peut nous mener loin! Mais, paraît-il, dès lundi prochain, le ministère proposerait que ce fameux bill d'urgence prenne le pas sur toutes les autres mesures, jusqu'à épuisement du sujet. La gauche, dit-on, pourrait formuler des objections à cette procédure; seulement, le ministère a la majorité. Et tout indique que, une fois la Chambre mise pour tout de bon à l'étude et à la discussion du projet, nous aurons, vers la mi-février, une première série de votes à ce propos, suivis, vers le commencement de mars, du vote final, aux Communes. Car on ne croit plus beaucoup à la possibilité d'une obstruction systématique, de la part de la gauche, ni à celle d'une dissolution des Communes vers le mois d'avril.

Aujourd'hui, deux ou trois députés ont fait, incidemment, le procès du Conseil Privé comme dernier tribunal d'appel pour les causes canadiennes et la Chambre a adopté une résolution relative à l'achat d'obligations du Grand-Tronc-Pacifique par le gouvernement; puis, à compter de cinq heures, le débat sur le bill Borden a repris, pour durer jusqu'à l'ajournement, ce soir.

Il y a quelques mois, le Conseil Privé, informant un arrêt de la Cour Suprême, dans une cause entre le gouvernement canadien et le Grand-Tronc-Pacifique, déclarait que, aux termes mêmes d'une entente intervenue entre ces deux parties, le trésor fédéral devait verser au Grand-Tronc-Pacifique la somme approximative de cinq millions, montant de l'écart entre le prix réel obtenu sur le marché pour les obligations déjà vendues de cette compagnie et leur valeur au pair.

Le gouvernement actuel s'est avisé que, si le trésor fédéral doit chaque fois que le Grand-Tronc-Pacifique vendra ses obligations à la baisse, solder la différence entre le prix obtenu et leur valeur au pair, il serait plus profitable pour lui d'acheter les obligations non-vendues de cette compagnie. Car, en payant à la compagnie l'écart entre les deux prix, le trésor fait une perte nette et débourse de l'argent sans recevoir valeur, tandis que, en prenant les obligations au pair, il est certain d'être remboursé en plein à leur échéance, dans vingt ans. Aussi M. White, ministre des finances, et qui plus est, financier entraîné à ce genre d'opérations, a-t-il saisi la Chambre d'un projet de loi d'après lequel le gouvernement en conseil aura le droit d'acheter au pair, du Grand-Tronc-Pacifique, celles de ses obligations à trois pour cent, émises en vertu d'un statut de 1905, qui pourront ne pas être vendues, cette loi une fois sanctionnée par le parlement.

Le but de cette loi, dit en substance M. White, c'est d'éviter que le Canada ne soit poursuivi de nouveau pour avoir à solder la différence entre la vente de ces obligations au prix du marché et leur valeur au pair, différence qu'il devrait payer, d'après l'interprétation donnée au statut de 1905 par le Conseil Privé, en mars ou avril 1912. Ceci sauvera quelque quatorze millions au pays. M. White donne à ce sujet une série de chiffres prouvant que ces obligations n'ont jamais pu être placées au pair sur le marché anglais; leur prix a oscillé de 78 à 81. Les conservateurs ont maintes fois reproché aux libéraux d'avoir fait avec le Grand-Tronc-Pacifique un contrat désavantageux sur maints points, pour l'intérêt du trésor fédéral. Mais aujourd'hui, nul des orateurs n'a fait allusion à cela. Et M. Graham, l'ancien ministre des chemins de fer dans le ministère Laurier admet le bon sens de la proposition White. Il le félicite même de l'esprit d'économie de cette mesure.

Incidentement, M. White avait mentionné qu'il proposait ce projet de loi afin d'éviter de nouvelles poursuites, de la part du Grand-Tronc-Pacifique, dont le Conseil Privé a maintenu les prétentions. M. Maclean, de York-Sud, propriétaire du *World*, de Toronto, prend avantage de ces remarques pour tomber à bras raccourcis sur le Conseil Privé. A son dire, c'est là un tribunal auquel le Canada ne devrait jamais avoir recours.

"Je rappellerai, à ce sujet, remarque ce journaliste-député—devenu millionnaire depuis quelques semaines, affirment les propos de couloir,—que si nous avons payé quatre ou cinq millions au Grand-Tronc-Pacifique, nous le devons au fait qu'un arrêt de notre tribunal canadien en dernier ressort, la Cour Suprême, a été invalidé par un tribunal anglais, le Conseil Privé. Un tribunal qui n'est pas à nous nous impose des obligations que nous plus haut tribunal avait dit ne pas exister. Est-ce raisonnable? Soyons donc véritablement Canadiens, ayons des tribunaux bien à nous et qui interprètent finalement notre constitution et nos lois! Un arrêt de la Cour Suprême, formée de magistrats canadiens au fait de nos lois, et qui vivent dans notre atmosphère, vaut tous les arrêts d'un tribunal impérial étranger à ce qui est canadien et peu au fait de notre jurisprudence. Au surplus, ces appels au Conseil Privé discréditent la Cour Suprême, lui enlèvent son autorité et son prestige. Et je maintiens qu'il est temps de réformer cet état de choses."

M. Lemieux intervient et remarque: "Québec n'a jamais protesté contre les arrêts du Conseil Privé, et s'est toujours trouvé satisfait de ce mode d'appel, quoique plusieurs hommes d'Etat éminents, chez les Anglais eux-mêmes, aient dénoncé l'inutilité de cet appel." M. Maclean rétorque que "Le Canada a tous les tribunaux qu'il lui faut chez lui qu'ils suffisent amplement à interpréter ses lois et sa constitution." C'est l'avis de M. Emmerson, et il l'exprime brièvement à la Chambre. "Voilà du vrai canadianisme!" dit-il. Et c'est aussi l'opinion d'une masse de Canadiens, exprimée maintes fois par nos avocats". M. Devlin, de Wright, un autre libéral, commence ce qui paraît devoir être un assez long discours, à ce propos. "Dans Québec, nous sommes satisfaits de l'interprétation de nos lois par les lords du Conseil Privé. Mais nous reconnaissons aussi que la Cour Suprême est un excellent tribunal. Et nous devrions nous contenter de ses décisions, les accepter comme finales." Cela menace de tourner au procès à fond du Conseil Privé. Le vice-président de la Chambre, M. Blondin, intervient et rappelle M. Devlin à l'ordre, lui disant qu'il ne s'agit pas du Conseil Privé, mais d'une loi relative aux obligations du Grand-Tronc-Pacifique. "Il ne faut pas s'écarter de la question et faire dériver ainsi le débat," décide-t-il. M. Devlin note que le vice-président aurait pu commencer par rappeler M. Maclean à l'ordre, déclare partager l'opinion de ce député sur l'appel au Conseil Privé et termine brusquement ses remarques. La Chambre approuve la proposition de M. White.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

Et puisque l'essai réussit si bien dans l'Ontario, pourquoi ne le ferait-on pas dans Québec aussi?

Le défrichement des terres, par exemple, pourrait être confié aux prisonniers qui allégeraient ainsi le fardeau des premières années d'établissement de nos colonies.

G. DALLAIRE.

Sur le Pont d'Avignon...

Le dernier rapport du ministère de milice indique que M. Sam Hughes vient de plus en plus militariser. Après le cadeau des dreadnoughts on parlera peut-être d'envoyer des contingents. Quand on se met en frais d'assurer la paix du monde...

L'Événement" énumère tous les maux matériels qui pourraient résulter pour Québec de l'obstruction sur la question navale. C'est le résumé de la conférence que M. L.-P. Pelletier donnait récemment à Québec.

Le gouvernement lui-même a assez tâtonné pour avoir sa part de responsabilités dans ces retards.

Les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse ont élu leur homme par une majorité augmentée dans Antigonish. Ce résultat ne contribuera pas

à encourager l'obstruction à Ottawa.

Jacob Scheff ne croit pas à l'efficacité d'autres lois que celles de la nature pour prévenir le danger des monopoles. Les lois de la nature sont efficaces mais elles agissent si lentement parfois que la multitude doit souffrir longtemps avant d'en sentir les effets.

M. Boivin, député de Shefford, prétend démontrer la popularité de la marine Laurier en affirmant qu'un de ses cousins s'est enrôlé dans la marine américaine. L'argument serait un peu meilleur si le dit cousin s'était empressé de s'inscrire dans la marine Laurier aussitôt qu'elle a été organisée.

Un journal jingo nous dit que la guerre des Balkans rendra l'argent difficile à obtenir.

C'est sans doute pour cela qu'il nous invite à dépenser 35 millions pour des choses qui ne nous regardent pas.</

VICTORIA HOTEL
 Québec
 E. Fontaine, Prop.
 Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50.
 Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

Ce Journal est imprimé, au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

LA NOTE DES PUISSANCES

Elle n'a pas encore été présentée aux plénipotentiaires de la paix et dans certains milieux, on est d'opinion que l'Allemagne retarde volontairement les négociations

Les Bulgares sont de plus en plus impatients et ne demandent plus qu'une chose: reprendre les armes contre la Turquie

L'EMPRUNT BULGARE

Londres, 17. — Une autre journée s'est écoulée sans amener de changement dans les négociations de la paix. Les ambassadeurs des puissances n'ont pas encore présenté leur note collective à la Porte.

Des dépêches de Constantinople disent que le délai est dû au fait que l'ambassadeur allemand n'a pas encore reçu d'instructions de son gouvernement.

Une partie de la presse européenne ne blâme l'Allemagne et l'accuse de se tenir à l'écart du concert européen et de jouer un jeu particulier. Les nouvelles sont cependant contraires par les ambassadeurs à Londres. On éprouve des difficultés considérables à communiquer par télégraphie, et l'on donne cela comme cause du délai. Le fait que le roi Ferdinand de Bulgarie, accompagné de ses ministres, a tenu un conseil de guerre avec les commandants des armées bulgares, à Mustapha Pacha, hier, montre bien que la menace des Bulgares de reprendre les hostilités n'est pas un vain mot. Le Dr Daneff, le chef de la délégation bulgare, a reçu un long télégramme du premier ministre, décrivant la visite du roi Ferdinand, ainsi que la condition des armées qui assiègent Andrinople et font face à Tchatalja. Les soldats bulgares, dit le premier ministre, sont pleins d'enthousiasme et attendent avec impatience le moment de se mesurer de nouveau avec leur traditionnel ennemi.

Des fugitifs, qui se disent soldats, s'échappent en si grand nombre d'Andrinople, que les Bulgares soupçonnent un stratagème de la part de Shukit Pacha, le commandant turc, pour avoir pas à nourrir un trop grand nombre de bourgeois, en s'en débarrassant comme soldats déserteurs.

Le Dr Daneff, à hier, présenté à M. Jonscu, ministre de l'Intérieur roumain, la réponse de son gouvernement aux déclarations roumaines, pour respecter la rectification de la frontière de Debrudja, ainsi que la condition future des communautés de Vlack, dans le territoire que la Turquie cède à la Bulgarie. M. Jonscu, ministre de l'Intérieur roumain, a répondu que son gouvernement attendait avec impatience le moment de se mesurer de nouveau avec leur traditionnel ennemi.

L'élection de Westmount

UNE ASSEMBLEE MOUVEMENTEE DES CANDIDATS DES DEUX LISTES A LA SALLE VICTORIA

L'Assemblée convoquée, hier soir, à la salle Victoria par les candidats à l'élection municipale de Westmount a été mouvementée. On a pris à partie l'Association Municipale, et l'échevin McBride a déclaré que l'administration avait été très mal gérée pendant l'année 1912. M. McBride dit qu'une enquête a prouvé que quelques journalistes ont été payés pour 117 heures 12 de travail par semaine, ce qui leur faisait des journées de 20 heures.

Presque tous les journaux, y compris les deux candidats à la mairie, se sont déclarés en faveur de la nomination d'un gérant général.

Ont pris la parole MM. Rutherford, qui présidait, John Hyde, John McKergow, candidats à la mairie, R. Common, F. M. Gilman, H. Hutchins, T. Lamb, les échevins McBride, Grafton, McLogan, M. W. G. M. Shepherd, Walker, le pasteur J. A. G. Calder.

L'écho d'un drame mystérieux à Londres

(Service particulier)

Londres, 16. — On parle beaucoup ici d'une affaire d'empoisonnement dont les péripéties se sont déroulées l'année dernière.

En septembre dernier, Hugh Eric Trevelyan, 27 ans, petit-fils de Sir Daniel Cooper, cousin lui-même du comte de Strathmore et allié de l'honorable Walter Long et de Lord Northland, mourut, dit-on, après avoir absorbé une forte dose de neronal.

A l'enquête il fut prouvé que Trevelyan avait la funeste habitude de boire des boissons alcooliques et des narcotiques et qu'il s'était empoisonné. La mère du malheureux ne fut pas satisfaite et elle obtint l'autorisation de faire exhumer le corps de son fils afin de découvrir si d'autres causes n'avaient pas provoqué sa mort.

Il s'agit maintenant de savoir si Trevelyan s'est empoisonné ou a été empoisonné. A l'époque de sa mort, il vivait avec un ami dans un appartement luxueux de Hove Brighton. Trevelyan possédait une fortune d'environ \$400,000.

La situation au Mexique

(Service particulier)

Vera Cruz, 16. — On reçoit de graves nouvelles sur une tentative d'attaque concentrée contre Vera Cruz venant de l'intérieur et de l'extérieur à la fois, dans le but de délivrer Félix Diaz chef de la dernière révolution et de donner une nouvelle impulsion à la révolution. Les autorités militaires sont sur le qui-vive et prêts à faire face à toutes les insurrections.

NOUVEAUX SUCCES DES REBELLES

El Paso, Texas, 16. — Toutes les communications avec l'intérieur du Mexique ont été interrompues aujourd'hui. Les rebelles détruisent les voies ferrées et incendient les ponts. Jamais, depuis deux ans que dure la révolution, les rebelles ont-il commis tant de dégradations. Dans le district de Casas Grandes, ils ont brûlé cent douze plates-formes sur la ligne Anglo-Canadienne. Les agents locaux des Guggenheim Smelters viennent d'apprendre que deux de leurs plus grands établissements devront fermer leurs portes. Cinq mille hommes se mettent en grève.

Les Communes adoptent le Home Rule

LA LOI EST ADOPTÉE EN TROISIÈME LECTURE PAR UNE MAJORITÉ DE CENT-DIX VOIX. — LA NOUVELLE EST REÇUE AVEC LE PLUS GRAND ENTHOUSIASME PAR LES NATIONALISTES IRLANDAIS, MAIS BESSFAST EST LA SCÈNE DE VIOLENTS DÉSORDRES.

Londres, 17. — Après une longue et rude discussion la Chambre des Communes a adopté, hier soir, la loi du Home Rule par une majorité de 110 voix; le bill a été lu pour la première fois à la Chambre des Lords. La motion de M. Balfour, pour le vote du bill, a été déclinée par le vote de 238 à 168; tandis que la troisième lecture a été passée par un vote de 367 à 257, un membre de chaque côté ayant quitté la Chambre, dans l'intervalle.

La division de la Chambre en deux camps a été précédée d'une suite de brillants discours prononcés par les chefs politiques, dont Eric D. Smith, Sir John A. Simon, solliciteur général, les vétérans John E. Redmond, Timothy Healey et Augustus Birrell, secrétaire en chef pour l'Irlande.

La salle a été remplie tout le temps qu'a duré le débat et à part une ou deux exceptions, toutes les factions étaient au complet, lorsque le vote fut pris. Les galeries aussi étaient bondées, et parmi les spectateurs, on remarquait plusieurs dignitaires de l'Eglise, ainsi que les plénipotentiaires bulgares.

Lorsque le résultat du vote fut annoncé, les nationalistes se levèrent en tumulte et brandissant leurs chapeaux, leurs mouchoirs ou leurs papiers, se mirent à pousser de vigoureux hurrahs pour le premier ministre Asquith et M. Redmond. Ce dernier, ordinairement impossible, fut entraîné par l'enthousiasme de ses partisans et manifesta bruyamment sa joie.

Ceux qui étaient massés dans les couloirs regagnèrent la nouvelle avec de nouveaux cris d'enthousiasme et applaudirent le résultat. Lorsque passa l'huissier qui allait en porter une copie à la Chambre des Lords.

Celle-ci se réunit spécialement pour recevoir la mesure et la passa en première lecture.

La tranquillité se fit bientôt à la Chambre des Communes après la démonstration irlandaise, mais au de-

Les étapes du bill du Home Rule

1912.

Avril 11. — Le bill est présenté aux Communes par M. Asquith.

Avril 15. — Le débat s'engage sur la 1ère lecture.

Avril 16. — Le bill passe en 1ère lecture par 360 à 266 (majorité 94).

Avril 23. — La convention nationaliste, à Dublin, accepte le bill.

Avril 30. — Le débat s'engage sur la 2ème lecture et se continue les 1, 2, 6, 7, 8 et 9 mai.

Mai 9. — Le bill passe en deuxième lecture par 372 à 271 (majorité 101).

Juin 11. — Bill étudié en Comité. Il est discuté les 13, 18 et 19 juin et les 2, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31 juillet.

Chambre s'ajourne le 7 août.

Octobre 7. — Réouverture des Chambres.

Octobre 11. — Une résolution mettant fin au débat est votée par 323 à 232 (majorité 101).

Novembre 11. — Le bill est rejeté par surprise en comité par 226 à 206 (majorité 20).

Janvier, 16, 1913. — Le bill passe en 3ème et dernière lecture par 367 à 257 (majorité 110) et est envoyé à la Chambre des Lords.

hors, la foule continua de crier pendant quelque temps. Cependant, la police craignant les abus de la foule, prit des mesures pour empêcher toute tentative pour organiser une démonstration.

Au cours du débat, M. Redmond a prononcé un pathétique discours rappelant les années de défaite et de déconfort des Irlandais par les Irlandais dans leurs efforts pour obtenir le Home Rule. Il a fait un appel éloquent à la vieille Angleterre, la suppliant d'entendre enfin les appels de ses loyaux sujets et de réparer un mal de plusieurs siècles.

M. Andrew Law, chef de l'opposition, fit aussi un discours et attaqua violemment le parti libéral. Il déclara que tout bill, comprenant la province d'Ulster sans le consentement de celle-ci, ne pourrait jamais devenir loi. Le bill, qui était présenté, ne pourrait pas se soutenir plus d'une année. Si l'on donnait à M. Redmond un parlement, à Dublin, il pourrait agir à sa guise et tout bouleverser. Parlant des menaces de révolte proférées par les gens de l'Ulster, il dit:

"Aucune rébellion ne serait mieux justifiée. Les hommes de l'Ulster sont prêts à donner leurs vies aux soldats anglais. S'ils en tuaient cent à Belfast, 2,000 se leveraient le lendemain, pour partager leur sort."

MANIFESTATION ORANGISTE

Belfast, 16. — Des milliers d'Orangistes et de membres des clubs unionistes ont fait une manifestation de protestation contre le bill du Home Rule. Ils ont brûlé une copie du bill du Home Rule et plusieurs coups de revolver ont été tirés. Un homme frappé d'une balle dans le dos, a été transporté dans un hôpital local, et sa condition est critique.

Il n'y a pas eu d'autres désordres, mais les manifestants ont continué de parader dans les rues de la ville jusqu'à minuit.

REJOISSANCES CHEZ LES NATIONALISTES ET LES LIBÉRAUX.

Londres, 17. — L'adoption finale du bill du "Home Rule" à la Chambre des communes, hier soir, après cinquante-deux jours de débats, a été l'occasion de grandes réjouissances chez les nationalistes et les libéraux. Tous les députés disponibles ont été convoqués pour ce vote mémorable et le gouvernement a obtenu une majorité de 110 voix.

Sylvio Yacovloff a obtenu un nouveau sursis

POUR LA TROISIÈME FOIS L'EXÉCUTION DU MEURTRIER EST RETARDÉE.—YACOVLOFF EST-IL UN ALIÈNE? — SA CONDUITE ÉTRANGE ET SES DIVAGATIONS DURANT LA JOURNÉE D'HIER.

Vers cinq heures hier soir M. le juge Gervais recevait du ministre de la Justice un téléphone Penjoignant de surseoir l'exécution de Sylvio Yacovloff, qui devait être pendu ce matin. Le ministre a déclaré au juge qu'il avait reçu des détails supplémentaires à ceux fournis pendant le procès; qu'il lui était impossible, ces jours-ci, de convoquer le conseil des ministres, le gouverneur général étant absent d'Ottawa; que pour ces motifs, il demandait au juge de remettre l'exécution du condamné à plus tard.

M. le juge Gervais fut quelque peu embarrassé en recevant ce téléphone. Il passa cinq heures, et le personnel du Palais était parti et cependant, il n'y avait pas de temps à perdre. Un journaliste qui se trouvait là par hasard aida au magistrat, téléphonant de tous côtés aux fonctionnaires de la cour.

Quelques minutes avant six heures, on prévenait le gouverneur Vallée d'avoir à envoyer son prisonnier à la Cour. Le juge monta sur le banc.

Me J. O. Fournier, avocat de Yacovloff, demanda un sursis à l'exécution du meurtrier alléguant qu'à la onzième heure, des représentants avaient été faites au ministre de la Justice afin d'obtenir la commutation de la peine.

Me J. C. Walsh, C.R., ne mit aucune opposition à la requête. Il déclara que puisque tel était le désir du ministre de la Justice, la Cour n'avait rien à dire.

M. le juge Gervais accorda donc le sursis et le condamné de nouveau Yacovloff a été pendu dans la prison commune, le vendredi, 31 janvier courant. Comme Sa Seigneurie avait achevé la lecture de la sentence, le prisonnier dit d'une voix forte: "Merci, Votre Honneur."

Enfin, le prisonnier fut reconduit à sa cellule.

Il est à noter que c'est la quatrième fois que Yacovloff est condamné à mort et que c'est le troisième sursis qu'il obtient.

Ce n'est pas sans plaisir que ses frères ont appris la nouvelle. Ils se précipitèrent hier soir chez le chef d'afia de réclamer le corps de leur frère lorsqu'ils furent mis au fait des procédures de l'après-midi.

CONDUITE ÉTRANGE DU PRISONNIER

Depuis qu'il est en prison, Yacovloff a donné, sinon des signes de folie, du moins ceux d'un caractère bizarre. Tantôt il chante, tantôt il rit, tantôt il pleure à chaudes larmes, et ce, pour des motifs qui ne se rapportent pas toujours à l'attitude du prisonnier. Ainsi, mercredi, au moment où l'on dressait l'échafaud dans la cour, en face de sa cellule, des gardes, voulant lui épargner la vue du lugubre spectacle, ont couvert la fenêtre de la cellule. Yacovloff se mit à pleurer comme un enfant. Le gouverneur Vallée lui ayant expliqué le but pour lequel les gardes avaient agi ainsi, le prisonnier répondit que n'ayant que quelques instants à vivre, on lui enlevait sa dernière distraction. Cela l'intéressait de voir travailler les hommes.

Il a raconté au gouverneur qu'il ne se souvenait plus d'avoir tué sa belle-sœur. "Le juge m'a dit que je l'avais tuée, le jury et tout le monde l'ont dit aussi, cela doit donc être vrai."

Le malheureux a ajouté qu'il avait trouvé un remède pour ne rien voir, ne rien entendre le jour de l'exécution. "Je me boucherais les oreilles d'ouate" a-t-il dit, "et je fermerais les yeux en me rendant à la potence." Après avoir confié le secret de son projet, il éclata de rire.

Mort de M. l'abbé A. F. Simard

LE CURE DE CLAREMONT, N.H., S'ÉTEINT À L'ÂGE DE 50 ANS.

Claremont, N.H., 16. — M. l'abbé A. F. Simard, curé de Claremont, est décédé hier matin, à son presbytère, à l'âge de cinquante ans.

Il était né à Saint-Hugues, P.Q.; il avait fait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe et au séminaire de Toronto.

L'abbé Simard fut ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe et envoyé immédiatement dans le diocèse de Manchester, où il fut vicaire à Ste-Marie de Manchester, puis curé à Hooksett, et enfin à Claremont.

Le défunt avait publié en anglais il y a quinze ans environ, un brochure, cet ouvrage de retentissement. Cette brochure traitait de la situation religieuse aux États-Unis. Sous le pseudonyme de Charles Saint-Laurent, M. l'abbé Simard se faisait avec la dernière énergie, le défenseur des droits de la langue française aux États-Unis.

Quand le résultat a été annoncé, les nationalistes ont été d'un seul bond agitant leurs mouchoirs avec des débordements de clameurs à ébranler la voûte du palais. Les libéraux se joignirent à eux, pendant que les unionistes gardaient le silence. On a fait une ovation à M. Asquith au moment où il quittait la Chambre. Des vivats ont aussi été adressés à M. Redmond et à M. Balfour.

Des scènes semblables ont eu lieu dans les couloirs où le public s'était réuni pour attendre le résultat. Chapeaux et parapluies furent lancés en l'air, qu'il pleuvait ou qu'il ne pleuvait pas.

On remarquait parmi les manifestants un grand nombre de femmes portant des rubans verts en témoignage de leurs sympathies irlandaises. Aux alentours du palais, des milliers de personnes étaient réunies en dépit du froid et de la pluie glaciale. On voyait flotter une multitude d'Union Jacks et de drapeaux vert et rouge. Un groupe voulut parader, bannière en tête, mais il en fut empêché par la police, qui en fut en force pour prévenir les désordres.

Une manifestation hostile au "home rule" a eu lieu hier soir à Belfast. Une grande procession d'orangistes et de membres des clubs unionistes a défilé dans les rues et on a brûlé une copie du bill.

NE MANQUEZ PAS CETTE VENTE

20 Centins de Réduction sur chaque Dollar de Marchandises
Durant tout le mois de janvier

Lalac Brodeur
LIMITÉE

Tout notre stock de
VAISSELLE, VERRERIE, COUTELLERIE, ETC., ETC.,
Le plus complet et le plus beau à Montréal vous est offert.
Visitez l'un ou l'autre de nos quatre magasins: 533 rue Sainte-Catherine-Est 1827 rue Sainte-Catherine-Est
327 Boulevard Saint-Laurent 84-86 rue Saint-Pierre.

L'Hospice des Incurables

LES RELIGIEUSES DEMANDENT 60 SOUS PAR JOUR POUR CHAQUE MALADE QUE LEUR ENVOIE LA VILLE ET CELLE-CI NEGOCIERA UN NOUVEAU CONTRAT AVEC ELLES.

Les Révérendes Sœurs de la Providence, de l'hospice des Incurables, ont écrit aux commissaires qu'elles ne peuvent plus subvenir aux soins des malades avec 30 sous par jour et qu'elles sont forcées de demander 60 sous par jour. Il s'agit des malades indigents que la ville place à ses frais à l'hospice; pour les malades ordinaires, il n'y a pas de contrat, les religieuses étant libres d'accepter ou de refuser les patients; il y a un contrat pour les tuberculeux à 41 sous par jour, lequel expirera en 1916. Le nombre des lits à la disposition de la ville est de cinquante.

M. Chevalier a recommandé de passer avec les religieuses un contrat de trois ans, au coût de \$180 par année, ou \$15 par mois, ou 50 sous par jour, par malade. L'hospice donnera à la ville, 25 lits la première année, 30 lits la deuxième année, 35 lits la troisième année; tous les malades devront être des incurables et l'hospice devra accepter tous ceux que lui enverra la Ville, excepté les aliénés, les idiots et les épileptiques; la Ville ne paiera que pour les lits occupés; elle fera inhumer à ses frais les morts non réclamés par des amis ou des parents.

Les commissaires ont accepté ce projet et ont autorisé M. Chevalier à négocier le contrat avec les religieuses.

Le premier ministre du N.-Brunswick à Ottawa

Ottawa, 17. — M. J. K. Fleming, premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, était de passage, hier, dans la capitale.

Une importante entrevue a eu lieu entre le premier ministre et le col. Sam Hughes, ministre de la milice et de la défense, au sujet d'un terrain que la province du Nouveau-Brunswick doit abandonner au département de la milice pour servir de champ de manœuvres. Ce terrain comprend une superficie de 100,000 acres et est situé près de la traversée à niveau du N. T. R. et de l'un des embranchements de l'Intercolonial.

L'aventure d'un Américain à Paris

Paris, 16. — H. E. Stockwell, de Los Angeles, ne fut pas peu surpris de se voir respectueusement salué par les employés de la compagnie de chemin de fer quand il descendit à Paris, il y a quelques semaines, et par nombre de ceux qui voyageaient avec lui. Il avait toujours considéré les Français comme un peuple très poli, mais il constata que les agents d'une police étaient les plus polis de tous. Chaque fois qu'il dépassait un agent de la police, celui-ci reculait à l'écart et lui faisait un salut militaire imposant.

Ces marques de respect, reconnaissantes durent pendant un mois. Un jour, M. Stockwell ayant l'occasion de demander sa route, un agent l'appela "M. le préfet". Le mystère s'éclaircit. M. Stockwell est le sosie parfait de M. Lépine.

Un navire saute

(Service particulier)

Nanaimo, Colombie Britannique, 16. — En sortant du port de Nanaimo avec une cargaison de poudre, l'"Oscar" a pris feu et il a fallu l'échouer sur l'île Protection. L'équipage a eu le temps de se sauver avant l'explosion qui a causé pour des milliers de dollars de dégâts à Nanaimo. Toutes les fenêtres ont été brisées et le long du port et plusieurs personnes ont été grièvement blessées par des éclats de verre.

Pour célébrer l'ouverture du Canal de Panama

Panama, 17. — L'Assemblée Nationale a passé un bill hier, autorisant les dépenses nécessaires au succès de la grande exposition nationale qui aura lieu en 1914 à Panama pour commémorer les découvertes de Balboa. Le bureau exécutif est chargé d'inviter les États-Unis, l'Espagne et quelques-unes des républiques avoisinantes d'y envoyer des délégués.

Une somme de 100,000 a aussi été votée pour couvrir les dépenses qu'exigera la célébration de l'ouverture du canal.

Personne n'a été blessé

CONTRAIREMENT À UNE PRÉMIÈRE NOUVELLE L'EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE A BORD DE LA "MADONNA" N'A CAUSÉ AUCUN DÉSASTRE.

(Service particulier)

New-York, 16. — Une chaudière a fait explosion à bord de la "Madonna", ligne Fabre, pendant qu'elle se trouvait dans la Méditerranée. Personne n'a été blessé, contrairement à une première nouvelle reçue à Londres, que cinq personnes avaient perdu la vie. La "Madonna" était partie de New-York le 8 janvier, à destination d'Alger et de Marseille.

New-York, 16. — Le "Finland", de la ligne Red Star, qui vient d'Anvers et de Douvres a beaucoup souffert de la tempête pendant sa traversée de l'Atlantique.

Le baron Rotsart d'Hertaing, de Gand, et ses deux filles, Mlles Albine et Geneviève d'Hertaing, qui étaient à bord s'en vont à Montréal, où ils seront les hôtes du maire.

L'ALMANACH DU PEUPLE

POUR 1913

La première édition qui était de 85,000 exemplaires a été vendue en moins d'une semaine. La deuxième édition est réimprimée et sera mise en vente le 18 janvier. La quantité étant limitée, nous demandons aux marchands qui en désirent, de nous adresser leurs commandes sans retard. Tirage pour 1913, 100,000 Exemplaires

BEAUCHEMIN

79, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, CAN.
20, RUE MECHANIC, WORCESTER, MASS

La Difficulté de Faire un Choix

La plupart des gens qui ont de l'argent à placer ont beaucoup de difficulté à faire le choix parmi les diverses valeurs enregistrées à la Bourse. S'ils veulent faire un choix judicieux, ils sont obligés d'examiner les rapports annuels de plusieurs années d'un certain nombre de compagnies et ceci leur fait perdre un temps considérable et leur cause beaucoup plus d'ennuis.

Après avoir considéré cet état de choses, nous avons compilé et publié en français une volumineuse brochure intitulée: STOCKS PRIVILEGES CANADIENS

qui donne d'une manière concise des détails complets sur vingt-quatre des meilleurs stocks privilégiés canadiens, et fournit tous les renseignements nécessaires pour la formation d'une opinion sur leur valeur spéculative et leurs mérites respectifs.

McCuaig Bros. & Co. Montréal
(Membres de la Bourse de Montréal)
Ottawa, Granby, Sorel, Danville, Valleyfield.

A VENDRE

SUPERBE SITE RIVERAIN -- PARC LAVAL

AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES: 12 arpents, bords de l'eau, en partie couverts d'arbres, à 8 arpents du collège en construction des dévotion et du pont (gratuit) Lachapelle, en face du château Gohier. Endroit particulièrement avantageux pour communautés religieuses, et d'être à 15 minutes de la station du Pacifique Canadien et des tramways. Vendra très bon marché et aux conditions qui conviendront aux communautés.

AUX CLUBS: le même site très convenable pour clubs, sa dimension sur la Rivière des Prairies, ayant 2 1/2 arpents. L'endroit peut admirablement servir d'abri pour clubs et d'habitation.

AUX SPÉCULATEURS: vous de profiter de l'absence que je vous offre. Ce terrain est subdivisé en 138 lots. ON ÉCHANGERA AUSSI, SI DESIRE, CONTRE PROPRIÉTÉ EN VILLE. S'ADRESSER A

GEDEON MENARD

20 SAINT-JACQUES. TEL. MAIN 4452.

VENTE DE DEMENAGEMENT

Etant obligé de déménager au commencement de février, je sacrifie à des prix ridicules tout mon stock de Poêles, Ranges, Fourneaux, Moulins à laver, Torçeurs, etc., d'ici au 1er février. Profitez-en!

D. ROBILLARD 1092 BLV. ST-LAURENT
Tél. Est 619

SPECIALITE: Réparations à très bas prix.

POURQUOI?

Le Nationaliste est le journal français du dimanche le plus lu.

POURQUOI?

Lisez-le et vous saurez.

Personne n'a été blessé

CONTRAIREMENT À UNE PRÉMIÈRE NOUVELLE L'EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE A BORD DE LA "MADONNA" N'A CAUSÉ AUCUN DÉSASTRE.

(Service particulier)

New-York, 16. — Une chaudière a fait explosion à bord de la "Madonna", ligne Fabre, pendant qu'elle se trouvait dans la Méditerranée. Personne n'a été blessé, contrairement à une première nouvelle reçue à Londres, que cinq personnes avaient perdu la vie. La "Madonna" était partie de New-York le 8 janvier, à destination d'Alger et de Marseille.

New-York, 16. — Le "Finland", de la ligne Red Star, qui vient d'Anvers et de Douvres a beaucoup souffert de la tempête pendant sa traversée de l'Atlantique.

Le baron Rotsart d'Hertaing, de Gand, et ses deux filles, Mlles Albine et Geneviève d'Hertaing, qui étaient à bord s'en vont à Montréal, où ils seront les hôtes du maire.

Une conférence de M. du Roure au McGill

M. René du Roure, titulaire de la Chaire de Littérature française à l'Université McGill, a commencé, hier, une série de conférences qu'il donnera sur le roman français au Victoria College. Le brillant conférencier avait choisi Pierre Loti comme sujet de sa première causerie.

"Loti", dit M. du Roure, occupe une place à part dans le royaume de la littérature. Son style est tout personnel et on ne retrouve l'influence d'aucun autre auteur chez lui. Il naquit en Saintonge d'une austère famille protestante; mais jeune il jura de son entourage.

"Dans son 'Roman d'un Enfant', Loti raconte les gâteries et les caresses de sa mère, sa grand-mère et ses tantes. Mais la mer attirait le jeune auteur et il échangea la vie de famille pour celle de marin. C'est cette carrière que la réaction, cause ordinaire de tout excès, se produisit et qu'il perdit ses croyances morales et religieuses.

"Le talent de Loti perça lorsqu'il écrivit 'Aziade', il était âgé de vingt-sept ans. 'Mon frère Yves', suivi peu après. A quarante ans, en 1891, il fit son fameux discours qui excita beaucoup de critique et de commentaires.

"Le silence succéda à cette tempête. Loti ne revint devant le public comme auteur, que par la publication de 'Madame Chrysanthe' et de 'Les Désenchantés'.

"Le succès de Loti résida dans sa manière de varier les caractères. Ses caractères sont toujours identiques. Une femme dirigée par le sentiment plutôt que par la raison, des marins simples, mais aussi mystérieux, lurs et négres et Loti lui-même qui avec son égoïsme recherche toujours de nouvelles sensations.

"Mais avec son art il sait diagnostiquer les différents états d'âme, les visions d'un enfant rêveur et les songes et les regrets d'un blasé, les souffrances d'un sceptique. Il possède à fond le secret de peindre, Loti a fait voir comme par des livres, les natures exotiques des peuples du Levant et esquissé l'idéal des paysans des provinces.

"Il a peint d'une manière inimitable la mer d'Islande durant le brouillard et le désert du Sahara sous le soleil brûlant, la Bretagne sous la pluie.

M. du Roure est d'avis que la valeur de Loti comme romancier, est égale à celle de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre.

En terminant, M. du Roure fit allusion à Claude Farrère, un officier de marine qui a subi l'influence des œuvres de Loti. On ne peut dire de lui, cependant, qu'il soit à juste titre très populaire, qu'il est un véritable poète comme on le dit de Loti.

Autour de la question des boulevards

"ON PEUT ATTAQUER LE PROJET, DIT M. ROCHON, MAIS AU MOINS NE FAUT-IL PAS INDIQUER LE LECTEUR EN ERREUR".

Un journal du dimanche ayant publié un article-charge contre le projet des boulevards, M. David Rochon, courtier de cette ville, nous prie de contrôler l'assertion fautive de l'auteur de l'article qui déclare que les terrains riverains du boulevard projeté le long du canal de l'acqueduc ne valent que cinq, à dix sous le pied.

"De ces terrains de cinq à dix sous le pied, dit M. Rochon, on n'en parle même plus aujourd'hui sur toute l'île de Montréal, à plus forte raison dans un endroit situé à la porte de la métropole.

"J'ai vendu des terrains le long de ce canal avant qu'il fut question de boulevard, à 25 et 50 cents le pied.

"Je suis surpris que l'on donne des renseignements propres à mettre le public sous une mauvaise impression.

"On constatera, quand l'ingénieur de la ville de Montréal aura fait son rapport sur le coût exact de ces boulevards, que les chiffres donnés par le correspondant sont tout à fait erronés. Il est incontestablement reconnu, qu'il en coûtera moins pour l'achat des terrains nécessaires, pour faire ce boulevard, qu'il en coûtera pour notre ville, qu'il en coûtera pour procurer les terrains dont on aura besoin, même sans boulevard. Car il faudra bien que la ville se crée une route le long de ce canal. Il en résultera que le canal coûtera plus cher sans le boulevard. L'article dit aussi que les propriétaires ne donnent qu'une partie de leur terrain, ce qui n'est pas exact.

Ceux qui ont offert leurs terrains gratuitement ne font aucune réclamation; ils offrent tout ce qu'ils possèdent, et la partie de terrain qui n'est pas offerte appartient à d'autres propriétaires."

La production d'un document en Cour hier

ELLE EST CAUSE QUE LE JUGE CHARBONNEAU EST FORCÉ D'AJOURNER UNE CAUSE.

La cause Vipond vs Corporation Agence a été ajournée, hier, par M. le juge Charbonneau, pour permettre à la Compagnie des Tramways de porter dans le cours du procès et qui n'est pas au goût de l'avocat représentant la Compagnie.

Le plaignant, M. Vipond, demandait la production d'un document par lequel, à son dire, les droits de la compagnie des Tramways avaient été transportés à la compagnie des Tramways. Ce document avait été remplacé par un autre acte actuellement devant la cour.

Pendant le procès, le rôle de l'avocat de la compagnie des Tramways a été celui d'un spectateur ordinaire; mais quand la question de la production de ce document vint sur le tapis, l'avocat changea d'attitude. Il s'objecta de toutes ses forces à la demande du plaignant en disant que ce document pourrait servir aux avocats de la ville dans un différend qui existe entre elle et la compagnie.

M. A. W. Atwater, avocat-consultant de la ville, et qui se trouve être, dans le cas actuel, l'avocat du plaignant, déclara qu'il était prêt à se retirer de la cause, si sa présence pouvait empêcher la production du document en question.

M. le juge Charbonneau ordonna au chargé d'affaires de la Compagnie de mettre le document demandé à la disposition du tribunal. Le représentant du Tramway déclara qu'il consulterait le bureau des directeurs à ce sujet. M. Charbonneau ne se gêna pas pour lui dire qu'un ordre de la cour n'était pas une simple invitation qu'on accepte ou refuse à son gré.

Comme l'avocat de la compagnie des Tramways veut porter cette décision en Appel pour avoir l'opinion d'un tribunal supérieur, M. le juge Charbonneau ajourna la cause au premier jour du terme de février.

L'incendie chez Hughes-Owen

COLIN KILNER, L'UN DES EMPLOYÉS DE L'ETABLISSEMENT EST ARRETE SUR L'ORDRE DE LA COMMISSION DES INCENDIES.

L'enquête sur l'incendie de la Hughes Owen Company, rue Notre-Dame Ouest, 237, s'est terminée hier après-midi par une arrestation tout à fait inattendue. Le jeune Colin Kilner, qui semble, on s'en rappelle, avoir été arrêté lors de l'incendie, faisait sa déposition quand le représentant de la Bermer Company ayant besoin de parler à M. Laffamme vint le voir dans la salle où il plaide. A sa grande surprise, il reconnut en Kilner l'un de ses anciens employés qu'il soupçonnait d'avoir volé un gramophone d'une valeur de cent dollars qu'il avait été chargé de livrer à un client de la maison, rue Bernard. Kilner qui avait sollicité de l'emploi sous un faux nom ne reparut plus. La compagnie de gramophones Bermer finit par prendre sur le champ un mandat d'arrestation contre le commis prétendu malhonnête. Il a été écroué au poste central.

James A. Perry fait des aveux

IL AVOUÉ AVOIR TUE LE POLICIER STICKEN ET LE RESTAURATEUR CHARLES SHERMAN.

Chicago, 17. — James A. Perry a déclaré hier aux détectives qui l'ont arrêté, qu'il était bien le meurtrier du policier Sticken et de Charles Sherman, restaurateur, et qu'il avait eu plus pris part à une vingtaine de vols avec effraction, ce qui a porté les détectives auxquels il a fait ses confidences, à croire qu'il faisait partie de la bande d'automobilistes qui se signalaient dernièrement à Chicago par leurs nombreux brigandages.

Perry, qui est âgé de 24 ans, a été arrêté avec trois femmes et un homme du nom de Robert Webb, un prisonnier de Pontiac, Ills. On les appréhenda dans un plain-pied du quartier sud de la ville. Un troisième bandit se trouvait avec eux au moment de l'arrestation; mais il s'enfuit au moment où les détectives pénétrèrent dans le bogue.

Perry, une fois conduit à la station de police, a, paraît-il, fait de nombreuses confidences; mais il a cependant refusé de nommer ses complices.

La Home Bank absorbe la banque Internationale

LES DERNIERES FORMALITES SONT CONCLUES HIER. M. G. BIRD DEMEURE GERANT DES SUCURSALES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Tard hier, après-midi, M. Charles A. Barnard, C.R., agissant au nom du syndicat Pellat et M. W. J. Green représentant la Home Bank, ont conclu les derniers arrangements par lesquels la Banque Internationale du Canada est passée sous le contrôle de la Home Bank. M. Godfrey Bird, gérant général de l'Internationale, aura la surintendance des succursales de la nouvelle banque dans la province de Québec.

Il y a quelques semaines le syndicat à la tête duquel on remarquait M. Henry Pellat et les actions de la banque Internationale détenues par des Français représentés ici par M. Henri Ducout. Les parts se sont vendues approximativement 85 l'unité.

Il s'écoula quelque temps avant que l'insitution dont le siège social est à Toronto, puisse prendre possession de sa propriété. La banque Internationale avait neuf succursales réparties à Montréal, Carrièreville, Québec, Murray Bay et Paris France. La Home Bank a décidé de conserver toutes ces succursales car elle tient à réserver les liens financiers entre Toronto et Montréal, ainsi qu'avec les autres parties de la province de Québec. Deux directeurs seront élus, à cet effet, dans notre province.

Le capital autorisé de la Home Bank est de \$2,000,000. Le président de l'institution est M. Eugène O'Keefe et le colonel James Mason en est le gérant-général.

Banquet des Electriciens

L'association des électriciens de la province de Québec a donné, hier soir, son banquet annuel. La fête fut des plus joyeuses.

Le président de l'association, M. Clarence Thompson, présida. Au dessert, après avoir porté un toast en l'honneur de son roi, il félicita les convives d'avoir répondu à la grande soirée. M. J. Shaw et M. Rubenstein présentèrent ensuite à M. James Bennett, une magnifique horloge et un autre cadeau symbolique. M. Bennett abandonna dans quelques jours la position d'inspecteur en chef de la Canadian Manufacturers' Association, après avoir surpris, remercia ses confrères de ce beau témoignage d'estime.

M. L. Rousseau proposa la santé de la province de Québec et de la ville de Montréal à laquelle il répondit M. l'évêque de Montréal.

L'orateur rappela les progrès faits par la province et par la ville de Montréal, depuis dix ans. M. E. W. Sayer, représentant du Builders' Exchange, répondit en termes heureux à la santé des invités.

Il rappela le bien accompli par cette association pour régler les griefs. Sur onze cas, ils ont réussi, l'an dernier, dix fois à régler les différends qui étaient élevés entre le capital et le travail. M. Sayer conseilla aux électriciens de faire partie de l'Association des Builders' Exchange.

Il y eut aussi d'autres discours par M. Lewis Burn, de Québec, M. G. Doughty, B. L. Calder, et M. G. Yalouis.

A la table d'honneur, on remarquait MM. James Bennett, L. Rousseau, vice-président, J. W. Smith, secrétaire-trésorier, H. Simonson, R. Brindley, C. W. Howe, R. L. Calder, avocat, E. W. Sayer, l'évêque de Montréal, Meager Allen de Verdun, F. T. Thompson, R. B. Thornton, Lewis Burn, de Québec, C. E. MacGregor.

"L'Union des Incendiaires"

"ISSY LE PEINTRE". SON CHEF, DECLARE AVOIR ALLUME DEUX CENTES INCENDIES DURANT LES DERNIERS MOIS DE 1912.

New-York, 17. — "Issy le Peintre", chef de "L'Union des Incendiaires", de New-York, est arrivé hier de la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

Il y avait eu, en fait, un incendie à New-York, qui avait été déclaré, par la prison de Sing-Sing et a déclaré que, dans les derniers mois de 1912, il avait été cause de 200 incendies. Il s'est confessé de la chose à l'attorney du district Whitman et à deux sténographes. On prétend que cette confession a été faite dans le but de cacher le nom de certains lieutenants du fameux "Issy". Parmi ces derniers, on trouve, on se trouve plusieurs personnages marquants, ainsi que des directeurs et des agents des principales compagnies d'assurance de New-York.

NOTRE GRANDE VENTE ANNUELLE

Commence demain, pour se continuer jusqu'à la fin du mois avec des occasions extraordinaires dans toutes les lignes.

Cette vente dépassera tout ce que nous avons fait jusqu'à présent, et cela à cause de l'agrandissement de notre magasin. Notre stock étant plus considérable, le choix sera plus grand. Nous sacrifierons toutes nos balances de marchandises d'hiver à des prix extrêmement bas. Rendez-vous en foule samedi matin.

Corsets, flanellette, tweed, gants de kid, dentelle, draps blanc, coton, toile, cachemire, couvertures en flanellette, prélatins, rugs, sole, étoffe à robes, tissus noirs, voiles de fantaisie, patrons de robes, confection et lingerie, broderies, rubans, rideaux, tapis, prélatins, articles de maison, articles pour hommes, etc., etc., tout sera sacrifié à des prix incroyables.

Très Spécial

Tweed à costumes, diagonale à 2 tons, drap Duchesse, drap panier, drap satin dans toutes les couleurs, etc., valeur de 50c., 75c., \$1.00 et \$1.25 pour...

33c

NE MANQUEZ PAS D'ASSISTER A L'EVENEMENT PAR EXCELLENCE DU BON MARCHE chez

Sainte-Catherine Est, coin Montcalm

DANS LE Monde Ouvrier

12

CONTRE LES BAUX A L'ANNEE

La question de l'abolition des baux à l'année, pour le loyer des logis, et leur remplacement par les baux au mois, ou même à la semaine, a été longuement discutée, hier soir, au conseil des métiers et du travail.

Cette question revient, chaque année, devant les unions ouvrières. Des réclamations nombreuses et motivées ont été adressées au gouvernement provincial, et à la Législature, mais toujours sans résultat. On a expliqué hier soir au Conseil des Métiers et du Travail, les causes, au moins apparentes et probables, de ce manque de sèle des députés provinciaux pour une question qui est, cependant d'un intérêt capital pour les citoyens de Montréal. C'est que la plupart des députés qui siègent à Québec sont de la campagne; ils ne connaissent pas de l'heureux coutume, qui force un ouvrier à louer un logis pour une année entière.

S'il habite à l'extrémité de la ville, et que, pour des raisons imprévues, il soit obligé d'aller travailler dans une manufacture, qui est située à l'autre extrémité, il ne peut pas aller habiter près du lieu de son ouvrage, parce qu'il est lié par son bail.

De même, le propriétaire, qui a un mauvais locataire, ne peut pas s'en débarrasser, parce qu'il est lié par son bail.

Enfin, comme tous les baux expirent le même jour, le 1er mai, tout le monde est obligé de déménager le même jour.

Ces inconvénients, ces ennuis, les députés de Québec ne les connaissent pas, parce qu'ils n'y sont pas soumis.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

Une agitation va être commencée, au plutôt continuée, plus ardente que jamais, pour essayer de briser cette ridicule coutume.

CHEZ LES PLOMBIERS

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est, R. de Mesle, géant.

Aujourd'hui maximum . . . 41
Même date l'an dernier . . . 25
Aujourd'hui minimum . . . 33
Même date l'an dernier . . . 17

BAROMETRE

8 heures, matin, 29.85; 11 heures, matin, 29.80; midi, 29.77.

DEMAIN

Nuageux avec pluie.

Toronto, 17. — La dépression, qui se faisait sentir hier dans l'état du Wyoming, couvre maintenant la région du Lac Supérieur. La vague s'étend sur la province d'Ontario et jusque sur les provinces maritimes. Le froid continue toujours à être très intense dans les provinces de l'Ouest.

Ottawa et St-Laurent Supérieur.—Doux et brumeux. Vents violents de l'ouest et du nord-ouest avec légères chutes de neige dans certains endroits.

Ras St-Laurent et provinces maritimes.—Fortes brises et vents frais venant du sud et du sud-ouest avec pluie.

ÉPHÉMÉRIDES

17 JANVIER 1911

—Des poursuites sont intentées contre quatre directeurs fondateurs de la Farmers Bank.

—Les citoyens se plaignent que la compagnie des tramways ne chauffe pas ses voitures même quand il fait un froid de quinze degrés.

—La ville décide d'emprunter une somme de \$7,500,000; \$5,000,000 pour les conduites souterraines et \$2,500,000 pour le filtrage.

Ottawa - Canadien

Le "Nationaliste", désireux de renseigner ses lecteurs le plus fidèlement possible, délègue demain soir, à Ottawa, un envoyé particulier qui rendra compte de la joute Ottawa-Canadien, dont l'issue aura des conséquences considérables sur la course au championnat.

Le Tramway

L'abondance de matières nous contraint de remettre à demain la suite de notre enquête sur la question du tramway.

Catalogues français

Notre liste d'honneur est toujours ouverte. Elle sera publiée chaque fois qu'un nombre raisonnable de nouvelles inscriptions le permettra.

Nous donnerons bientôt une appréciation générale des catalogues reçus. Ceux qui peuvent encore nous les envoyer se hâtent.

Notre page littéraire

Demain, le *Devoir* publiera une nouvelle étude de Charles Maurras sur la poésie de Dante.

La Législature de la Colombie

Victoria, Colombie Britannique, 17. — Le lieutenant-gouverneur a ouvert, hier, la première session de la 13^e Législature de la Colombie Britannique. M. D. B. Ebberts a été élu président. Le discours du trône a été lu à la prosopée exceptionnelle de la province en 1912, à l'effluve sans précédent de l'immigration, au progrès de l'industrie minière. La session ne durera probablement pas plus que cinq semaines, le programme ne portant aucune mesure tontestée.

Deux nouveaux députés

Bagot, 16. — M. Emory Pénard candidat libéral, a été élu député provincial du comté de Bagot par acclamation, hier. M. Guertin, candidat conservateur, s'étant retiré de la lutte. Ayer's Cliff, 16. — La mise en nomination des candidats à l'élection partielle dans le comté de Stanstead a eu lieu également et M. Alfred Bissonnet candidat libéral, a été élu par acclamation député du comté à la législature.

Un banquet au colonel Labelle

Le trente de ce mois, les membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal, et ceux qui désirent se joindre à eux, offriront au colonel Labelle, l'un des nouveaux commissaires au port, un banquet au Vigor.

Ceux qui désirent y prendre part pourront s'adresser à M. Arthur Lamont, secrétaire de la Chambre de Commerce.

Société de Saint-Vincent de Paul

Dimanche prochain, 19 janvier, les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul visiteront les pauvres de l'Asile de la Providence. Suivant leur habitude, les membres des conférences et leurs nombreux amis voudront être fidèles au rendez-vous et se présenter à deux heures précises au numéro 369 Est de la rue Saint-Catherine. On est prié d'apporter des douceurs qui seront distribuées aux pauvres pendant la visite.

Le Secrétaire du Conseil Central.

DEMAIN — Un article d'Edmond Léo sur le livre de M. Arnaud: "Nos amis les Canadiens".

M. POINCARE EST ELU

La Chambre des députés et le Sénat réunis en Assemblée Nationale appellent à la succession de M. Fallières, dont le septennat se termine demain

Le nouveau président de la république française obtient 483 voix. Son plus proche concurrent était M. Jules Pams

LES INCIDENTS DE L'ELECTION A VERSAILLES

(Service particulier)

AU PALAIS DE VERSAILLES

Versailles, France, 17. — Sénateurs et députés, membres du parlement français, sont arrivés par groupes dans le cours de l'avant-midi, pour prendre part à l'Assemblée nationale qui aura lieu dans l'ancien palais des rois de France, pour l'élection d'un nouveau président de la République. Le septennat de M. Fallières, président en exercice, expire le 18 février. En principe, 897 représentants du peuple ont droit de voter à l'élection présidentielle: 597 députés et 300 sénateurs. Ce nombre se trouve réduit par suite des vacances dues aux décès et à la maladie.

Une multitude de Parisiens sont venus de la capitale pour assister à l'arrivée des politiciens, qui trouble la quiétude de la petite ville suburbaine. Les plus populaires des représentants du peuple ont été salués par les vivats de la foule.

Le plénière des sénateurs et des députés sont arrivés de Paris par convois spéciaux mis à leur disposition par le gouvernement. D'autres sont venus en automobiles. Avec eux sont venus quelque 1,500 parents et amis, ainsi que les notables des milieux officiels.

Le premier ministre, M. Poincaré, et les membres du cabinet sont arrivés ensemble quelques heures avant l'Assemblée. M. Jules Pams, ministre de l'Agriculture, n'était pas avec eux parce qu'il avait envoyé au premier ministre un télégramme demandant sa démission comme membre du cabinet et disant simplement qu'il avait accepté la candidature à la présidence de la République.

M. Poincaré a nommé immédiatement M. Fernand David, ministre du commerce, au portefeuille vacant.

Depuis plusieurs mois on fait des préparatifs pour la réunion de l'Assemblée nationale. Outre les ouvriers employés à l'entretien du palais, il a fallu employer un grand nombre d'autres pour les détails de la dernière heure.

PLUSIEURS TOURS DE SCRUTIN

Comme les candidats sont nombreux cette année, on croit que plusieurs votes seront pris. D'après la constitution, si aucun résultat n'a été obtenu après le troisième scrutin, le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est alors déclaré élu.

Sur les neuf présidents élus, depuis la fondation de la troisième République, en 1870, sept ont obtenu la majorité relative au premier tour. Ce sont: Thiers, MacMahon, Ferry, Grévy, qui fut élu deux fois, Casimir-Perier, Loubet et Fallières. Les élections de Sadi-Carnot en 1887 et de Félix Faure en 1895 ont exigé deux tours de scrutin.

Chaque scrutin dure trois heures, parce que chaque député ou sénateur est appelé par son nom, dans l'ordre alphabétique, à déposer son bulletin dans l'urne.

ARRESTATION D'UN INTRUS

Versailles, 17. — Un étranger a causé tout un émoi en essayant de pénétrer de force dans le palais. Les gendarmes qui lui ont barré le chemin lui ont demandé ce qu'il voulait. Il a tiré de sa poche un revolver et a crié: "Cette élection ne devrait pas avoir lieu!" On l'a désarmé immédiatement et arrêté.

D'autres suspects sont aussi gardés à vue.

Sa dernière chasse

(Service particulier)

Rambouillet, 15. — M. Fallières a chassé aujourd'hui, pour la dernière fois, dans les tirés de Rambouillet avec des amis.

PRECAUTIONS EXTRAORDINAIRES

Le gouvernement a pris des mesures inusitées pour assurer le fonctionnement du service des chemins de fer entre Paris et Versailles. Les voies ferrées sont gardées sur tout le parcours par des piquets de police militaires postés à toutes les 100 verges. 2,000 gardiens de la paix pris dans toutes les villes de France ont été

M. Clémenceau insulte M. Poincaré

(Service particulier)

Versailles, 17. — A la suite d'une lettre adressée par l'ancien premier ministre, M. Georges Clémenceau, à M. Poincaré, hier soir, ce dernier, a prié M. André Briand, ministre de la Justice, et L. L. Klotz, ministre des finances, de demander en son nom, des explications à M. Clémenceau. M. Poincaré dit qu'il a été gravement insulté. Si ses deux témoins n'obtiennent pas satisfaction, un duel aura lieu.

L'INCIDENT CLEMENCEAU-POINCARE

Pendant les procédures de l'Assemblée Nationale, M. Georges Clémenceau a donné des explications satisfaisantes à MM. Briand et Klotz qui lui avaient été envoyés par M. Poincaré, relativement à la lettre que celui-ci avait reçue la veille de l'ex-premier ministre. L'incident est donc considéré clos.

M. A. De Monzie, député, et M. Paul Boncour, ancien ministre du travail se sont aussi pris de querelle dans les corridors du palais de Versailles, à la suite de quoi M. Monzie a envoyé ses témoins à M. Boncour.

LE SCRUTIN

Au premier tour M. Raymond Poincaré a obtenu 381 voix et M. Jules Pams, 338.

Au deuxième tour, M. Poincaré s'est maintenu en tête avec 429. La majorité nécessaire à l'élection est de 435.

Voici le détail de ce scrutin: Raymond Poincaré, 429; Jules Pams, 327; Marie-Edouard Vaillant, 63; Paul Deschanel, 18; Alexandre Ribot, 16; Léon Bourgeois, 4; Alexandre Mille, 3; Alfred Maseurand, 2; Théophile Delcassé, 2; Antonin Dubost, 1; Henri Rochefort, 1; blancs, 5. Poincaré est élu au troisième tour.

LE RESULTAT FINAL

Poincaré 483
Pams 296
Vaillant 69

Le Président et ses attributions

Le Président de la République française est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et la Chambre des Députés réunis en Assemblée nationale à Versailles.

Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible (Art. 2 de la loi constitutionnelle du 25 fév. 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics).

Un mois au moins avant le terme légal des pouvoirs du Président de la République, les Chambres se réunissent en Assemblée Nationale à Versailles (Congrès) pour procéder à l'élection du nouveau Président.

En cas de décès ou de démission du Président de la République, les deux Chambres se réunissent immédiatement en Congrès et de plein droit. (Art. 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875.)

LES ATTRIBUTIONS DE LA PRESIDENCE

Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres. Il a le droit de faire grâce. Il dispose de la force armée. Il préside aux solennités nationales. Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Il peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés.

Il négocie et ratifie les traités; il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent.

Il ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment des deux Chambres.

Il n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Il ne peut être mis en accusation par la Chambre des Députés et ne peut être jugé que par le Sénat, constitué en haute cour de justice.

Il jouit d'une indemnité annuelle de 1,200,000 fr.

amenés ici ce matin en même temps que des détachements de troupes de toutes armes.

OUVERTURE DU CONGRES NATIONAL

(Service particulier)

Versailles, 17. — L'Assemblée a été ouverte à 2 heures et après-midi par M. Dubost, président au Sénat, qui a lu à haute et intelligible voix le décret de convocation.

Chaque pouce d'espace dans la vaste salle était occupé. Les neuf-dixièmes des spectateurs dans les tribunes étaient des dames.

Tout le monde écoutait avec une attention soutenue quand une voix formidable s'éleva, disant: "Nous protestons contre..." Le reste de la phrase se perdit dans le tumulte des cris et des exclamations.

La voix était celle d'un député conservateur, le marquis Albert de Dion qui, dès que le calme se fut rétabli, reprit:

"Nous protestons contre l'élection du président de la République par le

L'ALLEMAGNE CONSENT ENFIN A CE QU'ELLE SOIT ENVOYÉE. — Un massacre terrible

(Service particulier)

Londres, 17. — L'Allemagne a enfin consenti à ce que la note des ambassadeurs des différentes puissances à la conférence de Londres soit apportée dans l'envoi de cette dernière qui a retardé l'action des puissances. Des instructions viennent d'être envoyées à l'ambassadeur allemand à Constantinople pour lui demander de prendre part aux négociations diplomatiques concernant l'envoi de cette note à la Turquie.

Le journal en question, qui certifie que son correspondant en Albanie est absolument bien informé, demande l'envoi d'une commission européenne sur les lieux pour vérifier l'exactitude des rapports faits au sujet des horribles atrocités qui se commettent actuellement dans la région des Balkans.

TERRIBLE RENCONTRE ENTRE SERBES ET ALBANAIS — ON DEMANDE L'ENVOI D'UNE COMMISSION EUROPEENNE EN ALBANIE

(Service particulier)

Vienne, 17. — 25,000 Albanais, d'après le "Reichspost", viennent d'être mis hors de combat, dans la province turque de Kosovo, par les troupes régulières et irrégulières de la Serbie, depuis leur invasion de la Turquie d'Europe.

Le journal en question, qui certifie que son correspondant en Albanie est absolument bien informé, demande l'envoi d'une commission européenne sur les lieux pour vérifier l'exactitude des rapports faits au sujet des horribles atrocités qui se commettent actuellement dans la région des Balkans.

LE PARC LA FONTAINE

Il semble qu'il y ait peu de chances d'empêcher le projet fédéral de construire ses magasins militaires au parc La Fontaine. D'après un député qui se trouvait à l'Hôtel de Ville, ce matin, le colonel Sam Hughes est furieux contre la ville de Montréal qui aurait, selon lui, fait toujours ce qu'elle pouvait pour nuire à la milice.

La délégation municipale attend toujours l'invitation du cabinet à une conférence à ce sujet, et l'un des députés exprime ce matin l'opinion qu'elle pourrait bien attendre longtemps.

Carmen à l'Opéra

LA SOIRÉE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES.

Nous rappellerons à nos lecteurs que c'est samedi que les étudiants des Hautes Etudes Commerciales auront leur soirée d'opéra au théâtre "His Majesties".

On jouera Carmen, avec les meilleurs artistes de la troupe dans la distribution.

On peut se procurer des billets qui sont maintenant en nombre très restreint, au théâtre et chez Archaumarch, marchand de musique, rue Saint-Catherine-Est, près St-Denis.

Les cours de M. Montpetit

Les cours de législation industrielle que donne le vendredi à Laval M. Edouard Montpetit, seront, jusqu'à nouvel ordre, interrompus.

Le débat naval

Ottawa, 17. — Le débat sur la question navale pourra pas se continuer raisonnablement avant jeudi prochain, le 23. M. Pugsley parlera alors.

LA NOTE A LA TURQUIE

(Service particulier)

Londres, 17. — L'Allemagne a enfin consenti à ce que la note des ambassadeurs des différentes puissances à la conférence de Londres soit apportée dans l'envoi de cette dernière qui a retardé l'action des puissances.

Des instructions viennent d'être envoyées à l'ambassadeur allemand à Constantinople pour lui demander de prendre part aux négociations diplomatiques concernant l'envoi de cette note à la Turquie.

LA NOTE DES PUISSANCES

(Service particulier)

Constantinople, 17. — La note collective des Ambassadeurs des puissances étrangères à Londres a été présentée aujourd'hui au gouvernement turc.

LA BANQUE INTERNATIONALE

Le juge Leet renvoie la plainte portée contre le gérant-général de l'institution. — Deux banquiers affirment que le rapport de la banque au gouvernement est régulier

LA HOME BANK ABSORBE LA BANQUE INTERNATIONALE

Après avoir entendu, à une audience publique, hier après-midi, la défense dans l'affaire d'un certain nombre d'actionnaires de la Banque Internationale, contre l'un des officiers de cette banque, le juge Leet a refusé d'émettre un mandat d'arrestation et a classé la cause comme il y a quelques semaines à huis clos.

Les deux témoins interrogés au sujet de l'affaire hier, furent M. John Knight, secrétaire de l'Association des Banquiers de Montréal, et M. James Gillespie Muir, comptable en chef de la Banque des Marchands du Canada qui déclarèrent tous les deux que le billet de M. D'Aoust pour \$200,000 ne devait pas figurer dans le rapport fait au gouvernement. Ces deux témoins ont affirmé que s'ils avaient dû faire un rapport au gouvernement, ils ne l'auraient pas rédigé autrement. Au début de la séance le juge Leet expliqua sa conduite à peu près en ces termes:

"Étant donné l'importance de cette affaire, les personnes qui y sont mêlées et en conséquence l'intérêt qu'elle cause dans le public, je crois devoir faire quelques déclarations dont une partie pourra être considérée comme une explication personnelle.

Les représentants de deux des bureaux légaux les plus importants de la ville se présentent dans mon cabinet avec M. Ducout, représentant des actionnaires français, dans l'affaire de la Banque Internationale et M. Ducout donna son affidavit disant qu'il n'avait rien de sa connaissance. M. Godfrey Bird et le gérant-général de la Banque Internationale, avaient avec certains autres officiers de la Banque, rédigé et signé un rapport faux. Tant par ce que les informations obtenues par M. Ducout n'étaient pas de première source, tant parce que je ne pouvais pas découvrir, si celles-ci étaient inexactes, je demandai de faire une enquête et j'en donnai certains témoins à huis clos avant d'accorder le mandat. Je suivis cette procédure et certains témoins furent entendus.

"J'en vins à la conclusion que les faits étaient suffisants pour justifier l'émission d'un mandat et je crois que j'aurais parfaitement eu le droit de faire arrêter MM. Bird et tous ceux qui avaient signé le rapport. Cela ne veut pas dire que ceci aurait déterminé leur mise en accusation, mais c'est certain que la façon la plus simple de me débarrasser de l'affaire.

"L'ayant prise en délibéré pour quelques jours je fus averti par les représentants des deux parties intéressées que les affaires de la banque allaient passer entre les mains des directeurs d'une autre banque canadienne, et de différer si possible mon jugement jusqu'à ce que les négociations fussent au moins plus avancées.

"Comme je ne voyais pas en quoi un délai pourrait nuire soit aux accusés, soit au public, soit aux plaignants, je différai ma décision.

"Récemment des avocats éminents représentant la banque sont venus me demander de réouvrir l'enquête.

La faculté donnée maintenant par notre code criminel au magistrat de tenir une enquête avant de procéder à une arrestation ne pouvait pas absolument au mode de procéder, mais j'imagine que dans la plupart des cas cette enquête devrait se faire ex-parte sans que l'accusé en fût seulement averti.

L'accusé a cependant le droit après l'émission d'un mandat de faire entendre des témoins pour empêcher la mise en accusation. Je ne vois pas de raison pour que l'accusé, s'il le désire, ne jouirait pas du même privilège, dans un cas comme celui-ci.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

"J'ai aussi décidé qu'en étant arrivé à ce point d'enquête, qu'il n'y a pas de raison pour continuer de la mener à huis clos et les dépositions qui ont été entendues déjà se trouveront au rapport de la même façon que si elles avaient été entendues après l'émission du mandat.

Le juge dit que l'affaire est basée sur une plainte générale portée contre les autorités de la banque, à l'effet qu'elles avaient fait de faux rapports, et que la question se résolvait finalement à l'affaire du billet de M. D'Aoust.

LE BILLET DAoust EST UN PRÊT

M. Charles Bernard, C.R., avocat de la défense appela dans la boîte aux témoins M. John Knight, secrétaire de l'Association des Banquiers de Montréal, M. Knight a déclaré qu'il avait vu tous les documents concernant la banque internationale, et que le billet de M. D'Aoust ne pouvait y être traité autrement que comme un prêt. Il dit qu'il avait reçu la visite de deux Français qui voulaient faire faire une enquête et qu'il avait examiné les livres de M. Bird, avant que la demande en mandat fût déposée.

M. J. G. Muir, comptable en chef de la Banque des Marchands du Canada, dit que pendant les 25 ans qu'il vient de s'écouler et au cours de toutes les affaires de banque qu'il a faites depuis des années et des années, il n'a jamais vu traiter une affaire comme celle de M. D'Aoust autrement que comme un prêt et que lui-même aurait fait de même s'il avait eu à rédiger le rapport.

Le compte des dépenses contingentes n'est pas compris dans le rapport au gouvernement et il n'y a pas de colonnes spéciales pour l'inclure. En terminant l'affaire, M. Leet a déclaré que l'accusation était d'un caractère très sérieux et qu'elle surpassait d'une transaction sujette à critique, le monde entier, et celle de M. Muir, attaché à l'une des banques les plus anciennes et les plus prudentes du Canada, tous les deux s'accordant à déclarer que le rapport avait été rédigé d'une façon régulière, et qu'il pouvait continuer l'affaire parce qu'elle resterait sans résultats.

Jusqu'ici, dit le magistrat, j'ai conduit l'enquête à huis clos, et cela a donné lieu à certaines critiques dont toutes n'ont pas été méritées; mais je ne m'occupe pas de ces choses. Je crois qu'une cause importante comme celle-ci ne peut être traitée sans la plus grande prudence. Nos institutions financières devraient être au-dessus de tout soupçon et dirigées d'une façon irréprochable. Je ne vois pas matière suffisante pour l'arrestation et n'en émettrai pas.

LES PROCÉDURES

Les premières procédures en cette affaire furent prises le 14 octobre dernier, quand M. Henri Ducout, de Paris, France, proposa une plainte dans laquelle il alléguait que pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet et août, 1912, le nommé James Godfrey Bird, gérant-général de la Banque Internationale du Canada, avait fait de faux rapports, et volontairement fait des déclarations fausses et erronées dans certains rapports écrits au ministre des Finances et au receveur-général du Canada. Ces déclarations prétendaient que la banque avait des obligations de la banque d'un grand nombre d'obligations qui auraient dû y figurer.

La preuve tendait à démontrer que M. Ducout, représentant les actionnaires français et M. De Senneville de Paris pour faire partie de la banque, allèrent trouver M. Robert Bickerdike et lui dirent qu'un prêt de \$200,000, avait été fait à M. D'Aoust. M. Bickerdike exprima l'opinion que le rapport était faux et que les choses se passaient régulièrement à la banque. Cependant ces messieurs insistèrent et M. Bickerdike se mit en communication avec son confrère du bureau de direction, sir Georges Garneau, et se rendit avec lui chez M. Bird, qui admit que ceci avait été fait contre son avis, et comme on lui demandait pourquoi il avait consenti, il dit qu'il avait reçu des ordres de sir Rodolphe Forget, le président.

M. Bird admit qu'il avait escompté un billet de \$195,000, ou de \$193,000 et il produisit une reconnaissance signée par lui-même par l'inspecteur de la banque, M. R. G. Ramsden.

M. E. A. ROBERT REPOUND

Aux questions que lui a posées le "Star" de mercredi, le président de la Montreal Tramways Company réplique par quelques statistiques

Tramways aux questions posées par le *Montreal Star*, le 15 janvier courant, est contenue dans les chiffres inscrits aux états que j'ai certifiés et que je rapporte dans l'état.

En ce qui concerne la congestion dans les rues Saint-Jacques et Craig, je réponds: Aussi longtemps que le trafic entre la rue Sainte-Catherine et le bord de l'eau devra passer sur les lignes placées entre ces deux rues, deviendra de plus en plus congestionnée.

Votre dévoué,

A. STEWART,

Auditeur,

Montreal Tramways Co'y.

Trams Voyagers assis

Nouveaux tramways

ways ajoutés dans

5 ans 177 7223

Mis au rebut pendant

la même période . . . 57 1937

Balance ajoutée . . . 119 5286

Moyenne par année . . . 24 1057

Vos tout dévoués,

Secrétaire-trésorier,

Contrôleur.

Montreal, 17 janvier 1913.

E. A. Robert, Ecr.,

Président.

Cher monsieur,

En rapport avec l'état No 3 montrant les tramways mis au rebut pendant les cinq années dernières, nous désirons attirer l'attention sur

le fait qu'il y eut de mis au rebut 53 tramways d'été, représentant 2,385 sièges et 62 tramways d'hiver représentant 1,488 sièges. Comme les tramways d'été ne circulent jamais l'hiver, et les tramways employés, le total des d'établir une comparaison avec l'état No 2, montrant les nouveaux tramways employés, le total des voitures mises au rebut, c'est-à-dire 115, et le nombre de sièges, soit 3873, devraient être divisés en deux le total accusant la réduction nette de la capacité de transport des tramways mis au rebut pendant la période précédente. En d'autres termes le résultat net serait le suivant:

Trains Nombre de sièges

Nouv. trains ajoutés depuis le 1er janv. 1911. . . 140 5667